

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 35/009/2008 – ÉFAI
6 novembre 2008

Action complémentaire sur l'AU 274/08 (ASA 35/007/2008, 25 septembre 2008) – Craintes de disparition forcée

PHILIPPINES **James Balao (h), 47 ans, défenseur des droits des populations indigènes**

Selon l'Alliance populaire de la Cordillère (CPA), une organisation de défense des populations indigènes, le militant James Balao, qui était porté disparu, est détenu par les forces de sécurité dans un lieu inconnu où il risque d'être torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

James Balao, un défenseur des droits des populations indigènes, a « disparu » le 17 septembre après avoir quitté son domicile, situé à Baguio, afin de rendre visite à des membres de sa famille dans la ville voisine de La Trinidad. D'après un article paru dans la presse locale le 20 octobre, des témoins ont affirmé que vers 8 heures le jour de sa « disparition », cinq hommes avaient accouru et encerclé James Balao devant une chapelle près du siège de la police régionale à La Trinidad. James Balao aurait crié aux témoins : « *Demandez-leur ce qu'on me reproche !* » Selon les informations reçues, deux de ses ravisseurs ont pointé des armes à feu contre lui, puis l'ont jeté dans une camionnette, tandis qu'un troisième homme brandissait une autre arme en direction des passants choqués en leur ordonnant : « *N'intervenez pas, nous sommes des policiers et cet homme est un vendeur de drogue.* »

Le 9 octobre, les proches de James Balao ont déposé un recours en *amparo* (principe analogue à celui de l'*habeas corpus*, qui peut être invoqué en cas de détention arbitraire, par le détenu, ou par son avocat ou sa famille lorsqu'il s'agit d'une personne « disparue ») devant le tribunal régional du nord des Philippines. Si cette juridiction accepte leur demande, les autorités seront obligées de permettre à ses proches et à leurs représentants de visiter les camps militaires et les centres de détention dirigés par les forces de sécurité, y compris les « *safe houses* » (centres de détention non officiels). La CPA et d'autres organisations des Philippines soutiennent que James Balao est victime d'une disparition forcée aux mains des forces de sécurité qui découle de la politique anti-insurrectionnelle du gouvernement. La CPA a décrit en détail la surveillance et le harcèlement de l'État dont elle fait l'objet, ainsi que six cas d'exécutions extrajudiciaires de militants des droits des indigènes au cours des quatre dernières années. Quelques jours avant son enlèvement, James Balao a envoyé à des membres de sa famille un courrier électronique dans lequel il expliquait qu'il était surveillé. La description qu'il a donnée de cette surveillance était la même que celle faite par les victimes d'exécutions extrajudiciaires juste avant leur mort.

Le père de James Balao a écrit une lettre ouverte afin de remercier toutes les personnes qui ont participé à la recherche de son fils : « *Je souhaite adresser ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à tous ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à retrouver James. Au nom de ma famille, je vous remercie tous infiniment. James manque à ma famille, et je suis sûr qu'il manque aussi à ses nombreux amis, ses proches et toutes les personnes qu'il a touchées, aimées et aidées.* »

Le 29 septembre, le conseil municipal de Baguio a adopté une résolution dans laquelle il condamne la disparition forcée de James Balao et s'engage à aider sa famille, la CPA et l'Alliance de la Cordillère pour les droits humains à le localiser et le libérer dans les plus brefs délais.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en tagalog, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment aux autorités de révéler publiquement le lieu où est détenu James Balao et de l'inculper d'une infraction dûment reconnue par la loi, ou bien de le libérer immédiatement ;

- priez-les d'ordonner l'ouverture immédiate d'une enquête exhaustive menée par une autorité compétente, de rendre publics les résultats de ces investigations et de traduire en justice les responsables présumés de son enlèvement ;
- engagez-les à veiller à ce que les défenseurs des droits des populations indigènes puissent mener leurs activités légitimes sans restriction ni crainte de représailles ;
- exhortez-les à veiller à ce que toutes les affaires d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées fassent l'objet d'une enquête impartiale et efficace menée dans les meilleurs délais ;
- engagez-les à créer un organe indépendant chargé d'assurer le suivi de ces investigations.

APPELS À :

NB : Si votre courrier électronique vous revient, nous vous invitons à le renvoyer à jamesbalao.appeal@gmail.com, en indiquant le nom du destinataire (ex. : H.E. Gloria Macapagal-Arroyo) dans le champ réservé à l'objet. Vos appels parviendront alors à Amnesty International Philippines, qui les imprimera et les enverra par la poste au destinataire concerné.

Présidente de la République :

H.E. Gloria Macapagal-Arroyo
Malacañang Palace,
JP Laurel St., San Miguel, Manila, Philippines

Fax : +632 742 1641
+632 929 3968
+632 736 1010

Courriers électroniques : corres@op.gov.ph
opnet@ops.gov.ph

Formule d'appel : *Your Excellency, / Madame la Présidente,*

Ministre de la Défense :

Sec. Gilberto C. Teodoro Jr.
Department of National Defense
Room 301 DND Building, Camp Emilio Aguinaldo,
E. de los Santos Avenue, Quezon City, Philippines

Fax : +632 911 6213

Courriers électroniques : osnd@philonline.com

Formule d'appel : *Dear Secretary, / Monsieur le Ministre,*

Chef de la police :

Chief Director General Jesus Verzosa
Philippine National Police
Room 301 DND Building, Camp Emilio Aguinaldo,
E. de los Santos Avenue, Quezon City, Philippines

Fax : +632 7255115

Courriers électroniques : pio@pnp.gov.ph

Formule d'appel : *Dear Director General, / Monsieur,*

COPIES À :

Présidente de la Commission philippine des droits humains :

Hon. Leila De Lima
Chairperson, Commission on Human Rights
SAAC Bldg., UP Complex
Commonwealth Avenue
Diliman, Quezon City, Philippines

Fax : + 632 929 0102

Courriers électroniques : drpvq@chr.gov.ph

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des Philippines dans votre pays.
(<http://www.dfa.gov.ph/posts/pemb.htm>)

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 18 DÉCEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.